



COMMUNICATION MUNICIPALE D'AVRIL 2021

UN « ESPACE FRANCE SERVICE » OUVRE SES PORTES À ST JUST

Très bonne nouvelle !

C'est officiel depuis peu de temps, la commune dispose désormais d'un « ESPACE FRANCE SERVICE » fruit d'une action engagée il y a environ 2 années avec l'ETAT et La POSTE.

Cet établissement qui intègre les actuels locaux de la Poste apportera, outre les services traditionnels que l'on trouve déjà au sein de l'établissement et grâce à du personnel formé et tout récemment recruté, de véritables services étatiques déconcentrés sur des thématiques très variées : justice, fiscalité, etc.

26 heures par semaine, dont le samedi matin, seront donc consacrées à l'accueil du public pour aider et renseigner les gens sur de très nombreux sujets.

Une mise en relation via un dispositif de visioconférence sera possible en toute confidentialité puisque, notamment, un espace fermé y est dédié. Un agent recevra ainsi physiquement les administrés et pourra aussi les mettre en relation avec un interlocuteur basé par exemple à Roanne, Montbrison, St Etienne, Lyon, etc, sur un sujet spécifique dès lors qu'un rendez-vous aura été pris.

Outre le nouveau service bien réel apporté à notre population du bassin de vie, cette implantation pérennise notre POSTE.

Nous allons aussi l'organiser de sorte à ce qu'il soit complémentaire aux services existants sur le territoire et notamment à ceux portés par la CCPU, les communes, etc. Il nous faudra donc travailler en étroite relation mais c'est bien là aussi le sens de ce projet.

Nous communiquerons bien sûr, avec la POSTE et d'autres, sur ce nouveau service et sur ce qu'il apporte.

Nous souhaitons remercier vivement l'ETAT et le porteur de l'Établissement nouveau « LA POSTE » sans lesquels rien n'aurait été possible.

Une communication plus complète et précise sera réalisée.

L'établissement ouvrira ses portes tout prochainement.

ACCUEIL DE JOUR

Grâce à l'implication du Conseil Départemental, de l'Hôpital de Boën, de la CCPU, des communes membres, d'« Avenir Santé en Pays d'Urfé », l'accueil de jour rue de Vichy a pu voir le jour il y a quelques mois mais la pandémie a stoppé net son activité.

Réservé à **soutenir les aidants en offrant un lieu où les personnes à encadrer pourront être prises en charge une journée par semaine**, le site implanté au sein du collectif « le CHALENDON » a désormais repris son activité.

Renseignements auprès d'Emmanuelle BARLERIN.

TRAVAUX

-Chapelle Notre Dame du Château

C'est le groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est le cabinet d'architecture ARCHIPAT qui a été retenu suite à une consultation de type « Marché à Procédure Adaptée ». Les études vont pouvoir débuter pour une première tranche de travaux fin 2022.

-Mur de soutènement « espace monument aux morts – voie communale du cimetière »

Les travaux vont débuter fin juin suite à une consultation. Il s'agit de démolir l'actuel mur de soutènement menaçant et d'en reconstruire un autre en lieu et place. C'est l'entreprise FONTIMPE qui a été retenue suite à une procédure de consultation de type « procédure adaptée ».

- Chemin de THOMASSON

Le mur de soutènement réalisé sur une trentaine de mètres, au droit de la propriété ROSSIGNOL, est achevé. C'est l'entreprise DUVON qui a réalisé l'ouvrage et l'équipe technique qui a posé couvertine et grille. La voirie sera entièrement refaite en enrobé en fin de printemps ou cet été.

-Mise en conformité électrique et économies d'énergie des bâtiments communaux

Les travaux vont débuter fin juin pour une durée d'environ 4 à 5 mois. La consultation est en cours. Seront traités partiellement ou en totalité la mairie, l'école, l'église, le gymnase, le centre technique municipal, le camping, la piscine et divers autres locaux annexes.

- Espace ludique vers bassin « au Verdillé »/ « les Rivières »

Le terrain de pétanque est terminé. Deux barbecues complètent les équipements existants. Une passerelle bois a été mise en œuvre pour le franchissement de la déverse en pierres. La zone est d'ores et déjà accessible aux handicapés. La commune a tenu à maîtriser le foncier restant dans la zone en achetant la parcelle située dans le prolongement de la partie aménagée. La maîtrise de zones stratégiques pour l'avenir est indispensable et doit pouvoir se poursuivre : parcelle évoquée, tènement de cœur de village ex Mugnerot (angle bd de l'Astrée/place du Chêne), ex boucherie Prat, etc.

Pour rappel : outre la vocation ludique, le projet prend pour origine la nécessité d'un arrosage du terrain de football grâce à des eaux claires parasites captées puis stockées au sein d'un bassin de sorte à préserver la rivière, soulager la station. Ce bassin permet aussi l'arrosage des autres espaces verts communaux et peut, le cas échéant, servir aux pompiers.

- Appentis annexé au bâtiment industriel Route de Roanne

Il est surtout visible côté Chemin de THOMASSON / l'équipe technique va refaire sa toiture à l'automne. Il permettra d'abriter une « zone sanitaires ». Nous traiterons aussi de sa liaison avec le bâtiment mitoyen.

- Voirie

Il est prévu de traiter la voie communale devant le collectif Loire habitat « Le Breuil », le chemin de THOMASSON, l'accès au lieu-dit « LA CROZE », la partie entre le chemin des CHAVANNES et celui de l'ALLEE.

ECONOMIE

Nous souhaitons la bienvenue au cabinet de maîtrise d'œuvre PAMTOES (Joanna MICHEL et Stéphanie DUTEY) qui s'installe rue d'Urfé et à « PASSION PEINTURE » (Monique TESTARD et Bruno CASA) qui s'installe en lieu et place de l'ex quincaillerie BOUILLER. Les 2 artistes cités donneront aussi des cours, exposeront, etc. (Pensez aussi à la galerie de KROLI « chez Labouré ». Renseignez-vous avant cause COVID).

IMPÔTS LOCAUX

La Taxe d'Habitation des résidences principales ne sera payée que par très peu de foyers en 2021. Elle ira progressivement jusqu'à sa totale suppression en 2023. L'État a prévu des mesures de compensation pour les communes.

Ainsi la commune percevra la part de la Taxe Foncière Propriété Bâtie que vous régliez auparavant au Département et qui était de **15, 30%**. Elle s'additionnera à celle que la commune percevait déjà et qui était de **11,52 %**. Vous réglerez donc désormais toute cette taxe à la commune ce qui portera celle-ci à **26, 82%**. C'est donc neutre pour les administrés et normalement neutre pour la commune .

Les autres taxes que percevra la commune votées lors du conseil municipal du 02 avril 2021.

Taxe d'habitation :	0 (non votée cf réforme)
Taxe Foncière Propriété Non Bâtie :	42,38%
Cotisation Foncière des Entreprises :	18,66 %

Comme vous le constaterez les impôts locaux n'ont pas été augmentés et ce depuis maintenant plus de 10 ans. Nous tenterons de poursuivre dans cet objectif de « zéro augmentation des taux ».

Avec la suppression de la Taxe d'Habitation les impôts locaux vont, bien entendu, globalement diminuer.

EOLIEN

Le nouveau Conseil Municipal de la Tuilière réuni en séance le 26 mars a voté contre le projet Éolien Tuilière-Cherier. C'est bien évidemment pour nous une très bonne chose.

Le combat doit cependant continuer car le promoteur va sans doute continuer à œuvrer au Tribunal Administratif contre la décision de Préfet et contre les volontés et décisions locales.

Alors, rejoignez l'association « Bien Vivre en Pays d'Urfé » : tel 06.60.88.82.49 ou 09.52.45.99.54

De plus en plus d'acteurs prennent désormais conscience du non-sens d'un tel projet véritable atteinte à notre belle région.

La part belle est faite aux investisseurs étrangers et notamment chinois qui ne se soucient guère du vent, ni d'ailleurs des moins-values que subiront vos biens immobiliers, encore moins des risques environnementaux pourtant évoqués dans différents rapports.

Bien entendu, les terres rares qui se trouvent en abondance en tête des engins et qui proviennent souvent de pays pauvres semblent encore moins poser problème sauf lorsque leurs habitants tentent de rejoindre nos rives et qu'on leur rétorque « *restez chez vous* ». Encore faudrait-il leur laisser profiter pleinement de leurs propres richesses !

N'évoquons pas les pâles qui finissent on ne sait où et les énormes massifs bétons qui pourraient d'ailleurs poser problèmes aux propriétaires des terrains au démantèlement ...

Cerise sur le gâteau, l'investisseur Chinois est celui qui a réalisé en Chine le tristement célèbre barrage des Trois Gorges engloutissant 15 villes, plus de 100 villages, 450 km² de terres et déplaçant quasiment 2 millions d'habitants. Ce désastre écologique fait beaucoup réagir aujourd'hui encore. Et pourtant ce sont eux qui viennent nous expliquer ce qui est bon chez nous, en France, au Pays d'Urfé, alors même que nous sommes dans un des pays les plus vertueux au monde eu égard à nos faibles émissions de gaz à effet de serre, à notre attention pour l'eau, etc.

Ayant été entendu à l'Assemblée Nationale par la commission d'enquête, et sous serment, je ne m'aventure pas dans des affirmations non fondées, ce que d'autres font puisqu'ils ne risquent rien à épandre je ne sais quelle doctrine ou affirmation « exotique » et favorable au projet .Heureusement, ils sont vraiment ... de plus en plus rares.

Bien sûr il y a quelques sous à prendre ici ou là, nullement en rapport d'ailleurs avec les gains des investisseurs.

- DANS TOUS LES CAS, « ON NE VEND PAS SON PAYS POUR CA » -

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Nous allons participer à un appel à partenariat lancé par le Conseil Départemental. Des réunions ont déjà eu lieu avec les bénévoles et les représentants du Conseil Départemental. Notre volonté est d'aménager l'ex boucherie PRAT qui a été achetée par la commune il y a quelques années et d'y loger la bibliothèque. Celle-ci serait plus moderne, son accès moins dangereux, sa centralité participerait à la vie du cœur de village. Par ailleurs nous sommes désormais les seuls locataires de l'immeuble de la rue de Vichy ce qui pose problème (chauffage par exemple). L'objectif est également de cesser de régler un loyer alors que nous avons cette opportunité. Notre projet portant sur environ 90 m² en RDC a retenu l'attention du Département et été accueilli favorablement par les bénévoles. L'équipe technique a d'ailleurs déjà décroché les espaces du Rez-de-Chaussée afin de faciliter la conception d'un projet adapté. Fin 2022 il n'est pas impensable que le projet se concrétise. Il faut cependant déposer un dossier au Conseil Départemental et être retenu, obtenir les autorisations d'urbanisme, de l'ABF, les autorisations des commissions de sécurité et d'accessibilité, consulter les entreprises, etc. Nous sommes cependant confiants.

CENTRE TECHNIQUE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le déplacement de l'actuel site est envisagé et fait l'objet d'études complémentaires par le Conseil Départemental saisi par l'entreprise EXTRAT qui souhaiterait s'étendre en faisant l'acquisition de l'actuel site et en profitant des bâtiments existants qui seraient ainsi conservés.

Le Sous-préfet ABRARD (à l'époque) et le Directeur adjoint des territoires ont donné un accord de principe à la constructibilité du terrain communal proposé et situé entre la station et la piscine afin d'y bâtir le nouveau site du Conseil Départemental (environ 6 000 m²).

La commune soutient fortement cette formule que l'on peut qualifier de « gagnant / gagnant » et qui pourrait voir le jour en 2024. L'entreprise EXTRAT et la commune espèrent donc vraiment que celle-ci aboutira. D'ailleurs, le Conseil Départemental n'est pas du tout hostile à ce montage mais souhaite, à ce stade, des garanties et études complémentaires. (En cours).

Dans tous les cas, le Conseil Départemental a déjà affecté un crédit de 2 M d'euros au centre technique. (Réhabilitation ou construction neuve). Nous tenons à souligner cet important effort.

CORONAVIRUS

Nous tenons à remercier vivement tous les professionnels de santé qui s'investissent pleinement pour faire face à cette pandémie. Nous remercions également le personnel de l'EHPAD qui a vécu une très difficile période. Nous pensons, bien évidemment, aux résidents qui ont été frappés et à leurs proches. Nous espérons également revoir tous nos commerces ouverts, nos associations revivre, bref, la vraie vie reprendre.

COMMUNICATION

PanneauPocket

C'est un dispositif d'information entièrement gratuit. Pour vous connecter, téléchargez Panneau Pocket sur Appstore ou Playstore et désignez la commune de SAINT JUST EN CHEVALET (en toutes lettres) en favori en cliquant sur le symbole du cœur situé à côté du nom de la commune. C'est fait : vous recevrez gratuitement les messages de la mairie sur votre portable en étant prévenu par un petit signal sonore.

Notre nouveau site : Le 10 mars, notre hébergeur OVH a été touché par un important incendie. De nombreux sites internet dont celui de la commune ont été mis hors service. À ce jour, nous ne savons pas encore si notre nouveau site, déjà fort apprécié, pourra être « sauvé » et sommes comme beaucoup d'autres, dans l'attente.

Le maire
Pascal PONCET